La lettre du patrimoine ACP

En douze mois, les pouvoirs publics nous ont proposé une valse de textes encadrant la fiscalité patrimoniale. Plusieurs lois de finances rectificatives au cours de 2011 : chacune d'entre elles nous apporte son lot de mauvaises nouvelles.

Ces textes à peine adoptés, on voit déjà se profiler de nouvelles réformes qui interviendront immanquablement au cours de cette année électorale.
Comme en 2011, nous ne manquerons pas de vous informer sur tous les changements notables qui impacteront votre patrimoine.

Compte tenu de cette mouvance fiscale, nous aurions pu espérer, en 2011, une plus grande sérénité de la part des marchés...

Note de conjoncture

L'année 2011 s'est terminée et le temps est venu de faire le point sur les performances court, moyen et long terme des fonds que nous suivons depuis le lancement de notre newsletter.

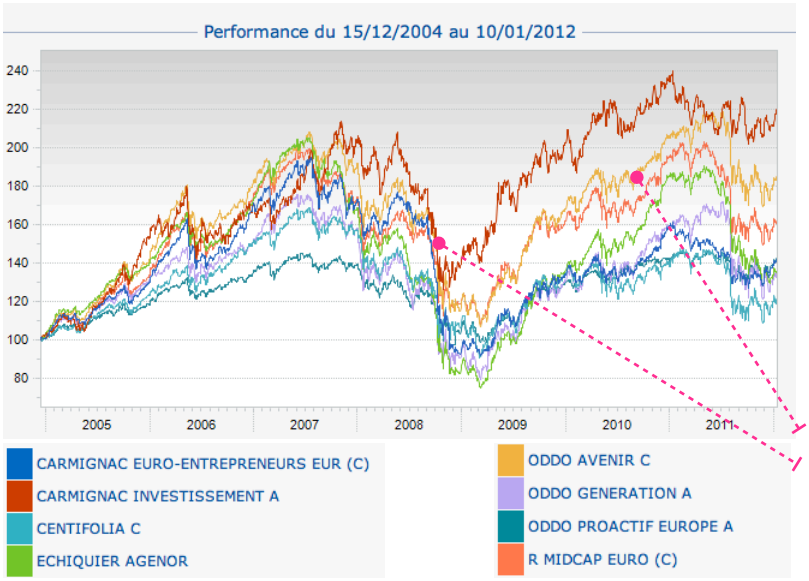

Cette liste de fonds n'a pas une vocation spéculative, elle repose sur la surveillance des fondamentaux des sociétés sélectionnées, et les convictions de gérants reconnus pour leur savoir faire.

Sur notre liste nous pouvons donc apprécier que les durées pénalisées sont:

1 an : justifiée par la crise de la dette ,
5 ans : pénalisée par la crise des Subprimes.

Une analyse approfondie, nous permet de constater que, malgré l'importante crise que nous vivons depuis 2010, la quasi majorité des fonds choisis a, non seulement protégé les capitaux placés,

Nom du fonds	VL	Dev.	1A	3A	5A	8A
EDR EURO LEADERS (C)	221,23	EUR	-17,48	4,13	-30,86	17,41
ODDO GENERATION A	402,33	EUR	-15,25	40,10	-11,16	43,58
ECHIQUIER AGENOR	150,29	EUR	-26,39	55,40	-21,13	-
EDR EUROPE MIDCAPS (A)	220,28	EUR	-18,38	41,27	-33,52	36,93
CENTIFOLIA C	190,61	EUR	-12,90	9,43	-19,05	44,45
ODDO AVENIR C	1 547,05	EUR	-10,54	51,24	0,55	118,66
R MIDCAP EURO (C)	164,30	EUR	-17,21	31,93	-8,23	-
CARMIGNAC EURO-ENTREPRENEURS EUR (C)	165,95	EUR	-11,62	44,46	-17,16	80,28
ODDO PROACTIF EUROPE A	141,90	EUR	0,05	31,27	4,03	-
TOCQUEVILLE DIVIDENDE (C)	15,75	EUR	-13,84	14,55	-29,09	22,76
CARMIGNAC INVESTISSEMENT A	8 168,15	EUR	-9,83	47,69	26,38	109,75

Mention particulière
durée de gestion 10 ans
Carmignac investissement A : **+162,72%**
Oddo avenir C : **+133,99%**

dès le moyen terme, mais aussi, supérforme les instruments financiers à court terme (livret d'épargne, comptes rémunérés, SICAVS) sur les durées suivantes: 3 ans, 8 ans, et 10 ans.

Scellier – la fin du dispositif en 2012

Devant initialement être prorogé jusqu'en 2015, dans le projet de la loi de finances 2012, le dispositif Scellier sera applicable pour sa dernière année en 2012,
avec plusieurs aménagements :

- le dispositif est désormais exclusivement réservé aux logements BBC,
- le prix de revient du logement retenu, dans la limite de 300 000 € est désormais soumis à un plafond par mètre carré dépendant de sa localisation (5 200 € en zone A bis),
- le taux de 18% ramené à 16% dans une loi de finances rectificative est réduit à 13% après le coup de rabot fiscal.

Si la disparition du Scellier inquiète autant les promoteurs, c'est qu'aucun dispositif n'est pour l'instant prévu en remplacement.
Nous sommes convaincus, que le gouvernement, même après les élections, ne pourra négliger la nécessité du soutien à apporter au bâtiment, et vous informerons des nouveaux dispositifs créés, et de ceux qui subsisteront.

L'année 2011 restera dans les mémoires...

Bâti initialement sur 1,75%, le projet de loi de finances 2012 a été voté définitivement avec une hypothèse de croissance de 1%.
Pas moins de 4 lois de finances se succèdent:
le projet de loi de finances 2012 est modifié par 3 collectifs budgétaires (ces lois qui, seules permettent de corriger, en cours d'année, les dispositions de la loi de finances).

• Un rabot des niches fiscales de chez "Gillette" **double lame** :
en 2011: -10% de l'avantage fiscal procuré par certains crédits et réductions d'impôt,
en 2012: la double lame réduira de 15% ces mêmes avantages.

		TAUX APRES RABOT 2011	TAUX APRES RABOT 2012
RI pour investissements forestiers	CGI, art.199 decies H	22% 90%	18% 76%
RI pour souscription au capital des PME, FCPI et FIP	CGI, art. 199 terdecies OA	22% 45% 50%	18% 38% 42%
RI pour souscription au capital des Sofica	CGI, art. 199 unvicies	36% 43%	30% 36%
RI pour investissements Malraux	CGI, art. 199 tervicies	27% 36%	22% 30%
RI pour LMNP	CGI, art. 199 sexvicies	14%	11%

• Le plafonnement des niches fiscales ramené à 18 000 € + 4% du revenu imposable (6% en 2011).

• Une imposition des plus values immobilières considérablement durcie.

• Une Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus "temporaire" fixée à 3% au-delà de 250 000€/an, 4% au-delà de 500 000€/an.

• Suppression du dispositif général d'abattement pour durée de détention de titres.
(Cette loi n'aura donc jamais été effective puisque votée en 2006 pour les premières exonérations en 2012)

• L'augmentation des taux de prélèvements libératoires forfaitaires:

Où s'établit la nouvelle pression fiscale:

DIVIDENDES

	AVANT LFR	AVEC LFR
IR	19%	21%
PS	13,5%	13,5%
TOTAL	32,5%	34,5%

PRODUITS DE PLACEMENT A REVENU FIXE

	AVANT LFR	AVEC LFR
Taux de droit commun *	19%	24%
Assurance vie	7,5% 15% 35%	7,5% 15% 35%
Bons anonymes	60%	60%

37,5% avec PS

TAUX INCHANGES

Assistance Conseil Patrimoine
50 bis, avenue Fernand Fenzy 92160 ANTONY
Tél: 01 42 37 47 47 Fax: 09 57 97 00 07
Mail : jfb@acp-finances.fr Site : www.acp-finances.fr